

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 25 JANVIER 2016

DELIBERATION N°2016-2

OBJET : Désignation de l'établissement public de recherche représenté au conseil d'administration de l'Université de Tours pendant la mandature 2016-2020.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la désignation de l'Institut national de la recherche agronomique en tant qu'établissement public de recherche représenté au conseil d'administration de l'Université de Tours pendant la mandature 2016-2020.

Fait à Tours, le 26 janvier 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT